

Des bénéfices sur des sacrifices !

L'opulence pour les actionnaires !

C'est de l'aggravation des conditions de travail, des GJP, des H+ et H- et des suppressions d'emplois que PSA tire une hausse de 40% de son chiffre d'affaire et de 18% de ses bénéfices.

Les accords, cautionnés par d'autres syndicats, permettent à la direction d'aggraver nos conditions de travail avec toujours plus de flexibilité.

Mais nous ne devons pas oublier, que ce sont les accords signés par certains qui permettent l'aggravation des conditions de travail mais aussi une flexibilité dangereuse.

Liberté d'expression = licenciement

A Sochaux, si vous dites, ce que vous pensez trop fort, pour certaines personnes vous n'êtes pas dans un état normal. Ce fût le cas pour Gérald Motella ouvrier du secteur EX09, qui a été interpellé par la direction, suite à une dénonciation l'accusant d'avoir fumé dans l'atelier. Gérald a nié cette accusation. Sur ce la direction a demandé qu'il se soumette à un test salivaire et à un test d'alcoolémie.

Pour Gérald pas question de se soumettre à ses tests non pas parce qu'il avait quelque chose à se reprocher mais car nous avons toutes et tous la liberté d'expression dans l'entreprise, notamment pour dénoncer l'organisation du travail actuelle.



Les collègues de son secteur ont tenu à dire leur désaccord contre la menace de son licenciement en signant massivement une réclamation collective afin qu'il garde son emploi.

Bien que la direction n'est jamais rien eu à lui reprocher sur son travail, elle vient de le licencier, après plusieurs semaines de mise à pied conservatoire.

La CGT tient à réaffirmer son entier désaccord avec ce licenciement et les méthodes de la direction qui use de calomnies pour tenter, en réalité, de priver les ouvriers de leur droit le plus élémentaire de pouvoir s'exprimer.

Qui payes les pots cassés ?

H+, H- cautionnés par le NEC et le NCS, quelques mois plus tard, nous payons les mauvais choix d'une direction toujours avide de profits.

En effet, sur les payes du mois de juillet nous avons (pour certains) perdus des dizaines d'euros.

Alors que les dirigeants de PSA se gavent sur notre dos pour nous, c'est l'amputation de nos salaires déjà bien trop bas à cause de leur organisation de travail.

Ce n'est pas aux salariés mais à PSA et aux actionnaires d'assumer le coût des conséquences de leur organisation en flux tendu et de leurs externalisations.

VSD

L'accord sur les horaires de VSD fraîchement signé par certains syndicats qui devait s'appliquer exceptionnellement ne traine pas à rentrer en application.

En effet, lors du dernier CE du mois de juillet, la valse des Heures supplémentaires gratuites est tombée.



La direction de l'usine de Sochaux affiche un chiffre d'affaire de 4,5 milliards d'euros mais veut nous faire travailler plus en ne payant pas toutes les heures de travail, c'est inacceptable !

Depuis mars 2018, les intérimaires doivent avoir eu 25€ d'augmentation !

L'accord sur les salaires de 2018 PSA prévoit qu'à compter du 1^{er} mars 2018, tous les ouvriers et employés aient une augmentation générale de 1,5 % ou 25€ si les 1,5% représentent moins de 25€.

Les intérimaires ont droit aux 25 euros d'augmentation de salaire !

Je suis intérimaire à PSA :

Je travaille à l'usine depuis **le 1^{er} mars 2018**

- J'étais en contrat avant le 1^{er} mars 2018 et suis encore en contrat à l'usine **après le 1^{er} mars 2018**
- J'ai quitté l'usine **après mars 2018**

Je vérifie sur mes fiches de paies depuis mars 2018 :

	Salaires et taux horaires Avant le 1 ^{er} mars 2018	Salaires et taux horaires A compter du 1 ^{er} mars 2018
	OPUEP à 170 points	OPUEP à 170 points
Salaire	1511 euros bruts	1536 euros bruts
Taux horaire	9,9624 euros bruts	10,1272 euros bruts
	OPUEP à 175 points	OPUEP à 175 points
Salaire	1525 euros bruts	1550 euros bruts
Taux horaire	10,0547 euros bruts	10,2195 euros bruts
	OPUEP passés à 175 points après 12 mois	OPUEP passés à 175 points après 12 mois
Salaire	1536 euros bruts	1561 euros bruts
Taux horaire	10,1272 euros bruts	10,2920 euros bruts

Pour information, du 1^{er} mars à fin août 2018, les intérimaires qui n'ont pas eu les 25 euros d'augmentation ont déjà un manque à gagner d'au moins 150 euros bruts !

À la demande de régularisation de la CGT pour tous les intérimaires des usines, la direction PSA a répondu qu'ils ont eu 25 euros d'augmentation, mais, sur leurs fiches de paie, à Sochaux et dans les autres usines, nous avons constaté avec eux que ce n'était pas le cas.

Que faire s'il manque les 25 euros d'augmentation ?

Je contacte les délégués CGT du secteur pour adresser les demandes de régularisations collectivement aux agences et à la direction PSA.

Ou, je demande la régularisation du manque à gagner à l'agence d'intérim et au chef du personnel de PSA du secteur où je travaille, par courrier recommandé avec accusé de réception.

